

**FOLIO 72**

**COMMUNE DE CESSY**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024**

**PROCES - VERBAL**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 11

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Votants : 6

Date de convocation : 26 septembre 2024

Date d'affichage : 26 septembre 2024

Le trois octobre deux mille vingt-quatre à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 26 septembre 2024 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

**Présents** : M. Christophe BOUVIER, Mme COTTRON Marie, Mme LEVRIER Séverine, Mme MIRAILLET Chantal, Mme TEXIER Evelyne

**Absents/excusés** :

Mme ROBILLARD Marine, Mme TEXIER Marjorie, Mme MAILLARD Monique, Mme SALAUN Bénédicte, Madame BOUIN Danièle

**Procurations** :

Néant

**Secrétaire de séance** : Madame Evelyne TEXIER

## FOLIO 73

### **1 - Approbation du Compte-rendu de la séance du 28 mars 2024**

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

La Présidente de séance demande aux membres du Conseil d'Administration si le compte-rendu de la séance du 28 mars 2024 appelle des observations.

Aucune observation n'est formulée.

**Le Conseil d'Administration du CCAS,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- **ADOPTE** le compte-rendu de la séance du 28 mars 2024

### **2 - Opération Brioche – Fixation du prix de vente de la brioche**

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS, rappelle que chaque année, le CCAS participe à « l'opération Brioche ». Cette opération permet à l'Adapei de l'Ain d'améliorer le bien-être des enfants et des adultes accueillis au sein des 56 établissements et services de l'Association, en finançant la réalisation de projets sportifs, culturels, éducatifs et ludiques.

Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS précise que cette année, l'opération brioche sera organisée par le CCAS de Cessy le vendredi 18 octobre 2024.

Par conséquent, il est demandé au conseil d'administration de fixer le prix de vente de la brioche à 1,00 €.

**Le Conseil d'Administration du CCAS,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- **FIXE** le prix de vente de la brioche à 1,00 €

## FOLIO 74

### **3 - Opération brioche – reversement des recettes à l'Adapei de l'Ain**

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS, propose aux membres du CCAS de reverser sous forme de subvention les recettes des ventes des brioches suite à l'opération Brioche organisée le 18 octobre 2024.

**Le Conseil d'Administration du CCAS,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- **Décide** d'allouer une subvention à l'Adapei de l'Ain, le montant correspondant aux recettes de la vente des brioches du 18 octobre 2024

### **4 – Attribution du logement du CCAS à compter du 15 octobre 2024**

*Rapporteur : Madame Serenella VIPREY*

Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS, informe les membres du conseil d'administration que l'appartement du CCAS s'est libéré le 30 juin 2024.

Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS, rappelle que l'appartement du CCAS est attribué en priorité à des personnes à revenus modestes ou à des fonctionnaires.

Il est précisé que cette location est temporaire avant une accession à un logement social.

Par conséquent, et vu la situation de Monsieur DE ALMEIDA DUARTE Fernando, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du conseil d'administration :

- de louer cet appartement à Monsieur DE ALMEIDA DUARTE Fernando (agent technique à la Mairie de Cessy à compter du 15 octobre 2024 et jusqu'au 14 octobre 2025, dans le cadre d'une convention à titre précaire et révocable.
- de fixer le montant de la redevance mensuelle à 400€ (en prenant en compte la révision du prix du loyer annuel) hors charges.

## FOLIO 75

- d'exonérer le loyer des mois de octobre, novembre décembre 2024 et janvier 2025 car M. DE ALMEIDA DUARTE Fernando procédera à la rénovation du logement.

**Le Conseil d'Administration du CCAS,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- **DECIDE** de à louer l'appartement, propriété du CCAS, à Monsieur DE ALMEIDA DUARTE Fernando à compter du 15 octobre 2024 pour la durée d'un an ; la convention pourra être renouvelée 2 fois ;
- **FIXE** le montant de la redevance mensuelle à 400,00 € (en prenant en compte la révision du prix du loyer annuel) hors charges ;
- **EXONERE** le loyer des mois d'octobre, novembre et décembre 2024 et janvier 2025 car M. DE ALMEIDA DUARTE Fernando procédera à la rénovation du logement.
- **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS à signer la convention de location à titre précaire et révocable et tout document s'y rapportant.

### **5 - Budget CCAS 2024 – Décision modificative n°1**

*Rapporteur : Madame Serenella VIPREY*

**Madame Serenella VIPREY propose au conseil d'administration d'effectuer les ajustements budgétaires suivants pour l'exercice 2024 :**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DEPENSES**

	<b>DM1</b>	<b>Budget total</b>
<b>Chapitre 11 – Charges à caractère général</b>	<b>+ 5000.00</b>	<b>+ 5000.00</b>
• 60332 Fournitures de petit équipement		
<b>Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante</b>	<b>- 5000.00</b>	<b>- 5000.00</b>
• 65133 Secours d'urgence		
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>40 273,73</b>

## FOLIO 76

### • SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

	DM1	Budget total
<b>Chapitre 16 –</b>	+ 372.00	+372.00
• 165 -Dépôts et cautionnements reçus		
<b>Chapitre 21 –</b>	-372.00	-372.00
21351 – Bâtiments publics		
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>3 966.36</b>

**Madame Serenella VIPREY soumet au vote les ajustements budgétaires de la section de fonctionnement et d'investissement**

**Le Conseil d'Administration du CCAS,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les ajustements budgétaires de la section de fonctionnement tels que présentés.
- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget du CCAS pour l'exercice 2024

### 6 - Compte-rendu des actes

*Rapporteur : Madame Serenella VIPREY*

La Présidente de séance rend compte des décisions prises en application de la délégation de compétences accordée par le conseil d'administration en séance du 2 juillet 2020.

Le 14 mars 2024, Monsieur BOUVIER Christophe, Président du CCAS a signé un bon alimentaire de 70 euros

Le 19 mars 2024, Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire de 105 euros

## **FOLIO 77**

Le 26 mars 2024, Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire de 105 euros

Le 21 mars 2024, Monsieur BOUVIER Christophe, Président du CCAS a signé un bon alimentaire de 105 euros

Le 28 mars 2024, Monsieur BOUVIER Christophe, Président du CCAS a signé un bon alimentaire de 105 euros

Le 26 mars 2024, Monsieur BOUVIER Christophe, Président du CCAS a signé un bon alimentaire de 70 euros

Le 2 avril 2024, Monsieur BOUVIER Christophe, Président du CCAS a signé un bon alimentaire de 70 euros

Le 9 avril 2024, Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire de 70 euros

Le 4 avril 2024, Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire de 70 euros

Le 11 avril 2024, Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire de 105 euros

Le 12 août 2024, Monsieur BOUVIER Christophe, Président du CCAS a signé un bon alimentaire de 35 euros

Le 19 août 2024, Monsieur BOUVIER Christophe, Président du CCAS a signé un bon alimentaire de 35 euros

Le 26 août 2024, Monsieur BOUVIER Christophe, Président du CCAS a signé un bon alimentaire de 35 euros

Le 9 septembre 2024, Monsieur BOUVIER Christophe, Président du CCAS a signé un bon alimentaire de 35 euros

Le 16 septembre 2024, Monsieur BOUVIER Christophe, Président du CCAS a signé un bon alimentaire de 35 euros

Le 23 septembre 2024, Monsieur BOUVIER Christophe, Président du CCAS a signé un bon alimentaire de 35 euros

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu la délibération du 2 juillet 2020**



## FOLIO 78

- **PREND ACTE** des actes passés en vertu de la délégation de compétences citées ci-dessus.

### Questions diverses

Madame VIPREY indique qu'elle souhaite encourager les anciens, lors du prochain repas organisé le 24 novembre, à créer du lien en recomposant le Club du sans souci, en effet, elle précise que les anciens de la commune se rendent aux clubs de Gex et de Segny et signale que le club de Cessy ne contient plus que 4 personnes. Elle explique que cela permettrait d'apporter une dynamique nouvelle sur la commune.

Madame MIRAILLET fait remarquer que les anciens de maintenant ne sont plus les anciens d'il y a 10 ou 20 ans et précise qu'ils sont dynamiques et font des activités avec leurs amis et connaissances. Ils font des sorties entre eux et ne souhaitent pas spécialement adhérer à une association. Elle signale que ce genre d'initiative serait plus tournée vers les personnes arrivées récemment à Cessy et aux personnes seules.

Les membres du conseil d'administration souhaitent décorer les tables de la salle du Vidolet pour le repas des anciens en rouge et blanc. Madame MIRAILLET propose de faire des centres de tables avec des rondins de bois, des feuillages et pommes de pins.

Madame MIRAILLET s'interroge sur le fait que le CCAS offre en fin d'année aux anciens, un repas ainsi qu'un colis. Elle explique, qu'après avoir échangé avec d'autres communes, les CCAS offrent soit le repas, soit le colis. Madame VIPREY précise que c'est une volonté du Maire d'offrir les deux aux séniors de plus de 70 ans résidant sur la commune.

Madame VIPREY présente aux membres présents, les différents devis reçus pour le repas des anciens. Le choix est arrêté pour le repas au traiteur « Entre vous et nous » et à Paul Lauredy pour les colis.

Aucune autre question diverse n'est posée.

La séance levée à 20h30.



La Vice-Présidente du CCAS  
Madame Serenella VIPREY